



**République Française – Département d'Indre-et-Loire**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du jeudi 22 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genouph, légalement convoqué le jeudi quinze janvier 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire, Patricia SUARD.

Etaient présents : Mme SUARD Patricia, M. BRETONNEAU Pierre, Mme BOSSÉ Alice, M. ROYER Éric, Mme FORMEN Pierrette, M. BARBÉ Patrick, Mme SURDON Delphine, M. DESHAIES Thibaud, Mme BERTHELOT Mathilde, M. EL BOURI Abdelaziz, Mme GIRARD Sandrine, M. SUARD Simon, Mme LETURMY Sabrina, M. DECARPENTRIE Jean-Baptiste, Mme VAYÉ Isabelle.

Absent(s) excusé(s) : Madame Mathilde BERTHELOT, Monsieur Jean-Baptiste DECARPENTRIE.

Absent(s) non excusé(s) : Monsieur Patrick BARBÉ

Procuration(s) : Madame Mathilde BERTHELOT a donné pouvoir à Madame Delphine SURDON, Monsieur Jean-Baptiste DECARPENTRIE a donné pouvoir à Madame Isabelle VAYE, Madame Sabrina LETURMY a donné pouvoir à Monsieur Pierre BRETONNEAU.

Secrétaire de séance : **Monsieur Simon SUARD**

Madame le Maire ouvre la séance à **20h00**.

Madame le Maire précise que le déroulement du Conseil est enregistré.

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025.

**Le procès-verbal du 11 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.**

**Ordre du jour** :

**1- VIE INSTITUTIONNELLE – ADHÉSION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT D'INDRE-ET-LOIRE – CAUE 37**

Madame le Maire présente :

*Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Indre-et-Loire, est un outil public d'ingénierie chargé de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Opérationnel depuis le 1er octobre 2010, le CAUE 37 a été créé à l'initiative du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire en application de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.*

*D'intérêt public, ses 4 missions historiques sont : conseiller, former, informer et sensibiliser :*

*1. Conseiller :*

- Les maîtres d'ouvrage publics et privés dans leurs démarches de construction et d'aménagement, tant sur les aspects qui contribuent à la qualité du cadre de vie et de l'environnement que sur les démarches administratives et le choix de professionnels compétents ;*

- Les particuliers, lors de permanences décentralisées sur tout le territoire départemental, dans le cadre de projets de constructions neuves, d'extensions, de réhabilitations, de rénovations ou d'aménagements paysagers ;
- Les collectivités locales en matière de bâti (gymnase, mairie, salle des fêtes, logement, commerce), d'espaces publics (place, parking...), de paysage, d'urbanisme et d'environnement.

2. Former :

- Les élus à la connaissance des territoires et de leur évolution ;
- Les professionnels et les acteurs du cadre de vie, par des journées thématiques et des programmes adaptés ;
- Les enseignants qui souhaitent intégrer la connaissance de l'espace bâti et des paysages dans leur projet pédagogique.

3. Informier et sensibiliser :

- Tous les publics à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages par le biais d'actions culturelles telles que visites, conférences, expositions, débats...
- Le conseil d'administration de l'association est composé d'élus locaux, de professionnels et de responsables de services de l'État.
- L'équipe est composée d'architectes, d'un architecte du patrimoine, d'un urbaniste, d'un paysagiste et d'une graphiste — responsable de communication et des projets événementiels. Le CAUE 37 coopère avec divers partenaires techniques dans le domaine de l'environnement, du patrimoine et du logement, afin de répondre au mieux aux attentes de chacun.e et d'apporter une réponse globale.
- L'adhésion au CAUE 37 est gratuite.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer.

Vu code général des collectivités territoriales,

Considérant de l'intérêt pour la commune d'adhérer à un tel organisme d'assistance,

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à main levée :**

**\_ DÉCIDE** d'adhérer à titre gracieux au CAUE 37 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour une durée d'un an renouvelable tacitement.

**2- TMVL – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES (RPQS 2024)**

Madame le Maire donne lecture :

Qu'est-ce que le RPQS ?

Le **RPQS** signifie **Rapport sur le Prix et la Qualité des Services**. C'est un **document officiel et réglementaire** que chaque collectivité (comme une métropole, une ville ou un syndicat d'eau) doit produire chaque année pour **rendre compte de la gestion des services d'eau potable et d'assainissement**. Il s'adresse à la fois :

- aux **élus** qui pilotent la collectivité,
- et aux **usagers / citoyens**, pour assurer **transparence sur le service public rendu**.

Le RPQS a pour **objectifs principaux** :

- ✓ expliquer **les prix facturés** pour l'eau et l'assainissement (comment ils sont composés) ;
- ✓ présenter les **indicateurs de performance** du service (qualité de l'eau, pertes dans les réseaux, conformité, etc.) ;
  
- ✓ rendre compte de la **qualité du service fourni** aux usagers ;
- ✓ montrer les **actions menées et les investissements réalisés** pour améliorer le service ;
- ✓ comparer les résultats **d'une année sur l'autre** et avec d'autres territoires.

Ce rapport est un **outil de transparence et d'amélioration continue** : il permet aux citoyens de comprendre comment est gérée l'eau potable et l'assainissement, quelles sont les performances du service et comment les dépenses et les tarifs sont justifiés.

Ce rapport est consultable en mairie ou sur le site de Tours Métropole Val de Loire.

### **3- CCAS- TARIFICATION REPAS DES ACCOMPAGNANTS – REPAS DES AINÉS 2026**

Madame Le Maire donne la parole à Monsieur Pierre BRETONNEAU 1<sup>er</sup> Adjoint au maire,

Le 21 janvier 2026 la Commission Communale Action Sociale (CCAS) s'est réunie pour aborder le choix du prestataire et du menu pour le repas des aînés, qui aura lieu le dimanche 22 février 2026.

Après un choix difficile, la confection du repas et la prestation de service sont confiées à l'entreprise traiteur CHEVALIER.

Le coût du repas servi sur place est de 37,95 euros par convive et 23,10 euros pour la livraison du plateau repas à domicile.

Il a été décidé qu'une participation de 35 euros serait demandée aux accompagnants des convives, aux conjoints des membres extérieurs de la commission CCAS et la gratuité des conjoints des élus

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Pierre BRETONNEAU, Madame le Maire reprend la parole et demande au conseil de se prononcer,

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Considérant la commission CCAS a émis un avis favorable ;

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à main levée :**

**Accepte à l'unanimité et Approuve** une participation de 35 euros pour les accompagnants des convives, ainsi qu'aux conjoints des membres extérieurs de la commission CCAS et la gratuité des conjoints des élus,

**Autorise** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

#### **4- INFORMATIONS DIVERSES**

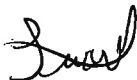
**Madame le Maire :** Informe les conseillers :

- *Le Groupe Scolaire rencontre des problèmes de chauffage à cause de microcoupures.*
- *La chaudière de la salle de sport doit être changée début février.*
- *Les salles disponibles à la location vont être équipées de boîtiers de contrôle pour les thermostats afin que les locataires ne puissent pas dérégler les chaudières.*
- *Concernant le litige des panneaux photovoltaïques de la salle polyvalente, l'avocat de la commune demande le règlement d'un solde de 2 874€ pour l'expertise de l'expert.*
- *Une fuite d'eau a été détectée et réparée au Groupe Scolaire.*
- *La cantine a été dotée d'un bioseau dans le cadre du nouveau dispositif de collecte des déchets alimentaires.*
- *Un composteur et un lombricomposteur sont arrivés sur le site scolaire et Tours Métropole Val de Loire nous propose une formation à destination des agents et des enseignants afin d'expliquer les bonnes pratiques d'utilisation de ces dispositifs et de les transmettre aux enfants.*
- *L'adoption du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain a été repoussée au mois de juin 2026.*
- *Un nouveau dépôt sauvage a été découvert aujourd'hui sur les bords du Cher. Sur le haut de la digue une barrière va être installée sur les bords de Loire pour empêcher toute circulation.*
- *Remercie les conseillers de leur présence aux vœux.*
- *Un nouvel agent administratif est présent trois jours par semaine pour pallier à l'arrêt maladie de la secrétaire de mairie. Une procédure de recrutement a été lancée auprès de la Métropole afin de remplacer l'agent technique, en arrêt, puisque l'agent technique remplaçant est proche du départ pour commencer son activité de maraichage.*

**Monsieur Pierre BRETONNEAU :** Informe le Conseil Municipal que le 10/02/2026 une conférence sur les écrans sera organisée à l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 21h30**  
**La prochaine séance sera le 19 février 2026 à 19h00.**

Le secrétaire,  
Simon SUARD



Le Maire,  
Patricia SUARD

